



Communiqué de presse

20 septembre 2022

CCR fixe un nouveau cap pour CCR Re

Le Conseil d'administration de CCR s'est réuni ce jour et a adopté un ensemble de décisions destinées notamment à permettre le développement de sa filiale de marché, CCR Re, conformément au plan stratégique de CCR construit en 2021. Ces décisions permettront en outre de recentrer l'activité et de renforcer les moyens d'action de CCR sur la réassurance publique, en particulier pour faire face aux défis futurs tels que la couverture des risques de catastrophes naturelles.

Le Conseil d'administration prévoit que d'ici juillet 2023 une augmentation de capital de CCR Re à hauteur de 200 millions d'euros sera souscrite par un nouvel actionnaire (ou groupe d'actionnaires) dans une transaction lui permettant de détenir une part majoritaire du capital de la filiale de marché. Cette opération s'inscrit dans le cadre du processus de séparation des activités de marché des activités publiques de CCR. Elle vise aussi à permettre à CCR Re d'atteindre à la fois la taille et la rentabilité critiques nécessaires à terme pour autofinancer sa croissance au rythme du marché. Le plan d'affaires adopté par CCR Re doit ainsi la conduire à atteindre, à l'horizon 2027, une activité générant environ 2 milliards d'euros de primes brutes avec une rentabilité de 10%.

Par ailleurs, afin d'accompagner ces développements stratégiques et les ambitions de CCR en matière de réassurance publique, le Conseil d'administration a décidé de renforcer l'équipe de direction générale de CCR et approuvé la nomination d'Edouard Vieillefond aux fonctions de directeur général délégué de CCR, aux côtés de Bertrand Labilloy, qui demeure directeur général de CCR et PDG de CCR Re.

Jacques Le Pape, président du Conseil d'administration de CCR, a déclaré : « *Nous allons donner à CCR Re les moyens de son développement et de son autonomisation, ce qui permettra à CCR de renforcer ses activités publiques, dans un contexte marqué par une fréquence et une intensité accrues des catastrophes naturelles* ».

Edouard Vieillefond est ingénieur, ancien élève de l'École polytechnique, de l'École nationale supérieure de l'aéronautique et de l'espace (Sup'Aéro) et titulaire d'un DEA d'économie industrielle. Passé par plusieurs postes au sein de la Direction générale du Trésor au début de sa carrière, M. Vieillefond a été notamment, de 2006 à 2009, Directeur de Participations en charge des entreprises du secteur de l'énergie au sein

de l'Agence des Participations de l'Etat (APE). Il est ensuite, de 2009 à 2013, Secrétaire général adjoint, Directeur de la régulation et des Affaires internationales à l'AMF. Il rejoint le Groupe Covéa en 2014, où il occupe plusieurs postes jusqu'à celui de Directeur général de GMF de 2018 à 2020. Depuis avril 2021, il était à la tête de sa structure de conseil, Praesential.

Disclaimer : ce communiqué de presse contient à la fois des informations historiques, et des déclarations prévisionnelles fondées sur des données et hypothèses formulées dans un contexte économique, financier, concurrentiel et réglementaire donné. Bien que reposant sur des données et hypothèses raisonnables, ces informations et déclarations comportent des risques et peuvent s'avérer inexactes dans le futur. Ni CCR, ni CCR Re ne s'engagent pas à publier une mise à jour ou une révision des déclarations prévisionnelles.

*



Contacts presse :

Vincent Gros – Secrétaire général + 33 (0)1 44 35 38 36 - vgros@ccr.fr
Myriam Levi – Taddeo + 33 (0)6 80 34 99 66 – myriam.levy@taddeo.fr
Agathe Le Bars – Taddeo + 33 (0)6 73 12 28 24 – agathe.lebars@taddeo.fr

